



Lancement du 3^{ème} Appel à projet Rue aux enfants, rue pour tous

Communiqué de presse

2 novembre 2019

20 novembre 2019: lancement du 3^{ème} Appel à projet

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des Droits de l'enfant qui aura lieu le 20 novembre prochain, l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), le Cafézoïde, Rue de l'Avenir et Vivacités Ile-de-France lancent, en collaboration avec des groupe d'appui dans certaines régions, un appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » dont ce sera la troisième édition.

Une rue aux enfants, c'est quoi ?

Il s'agit d'une rue normalement ouverte à la circulation motorisée et que l'on ferme temporairement pour que les enfants puissent jouer librement sur toute sa largeur et en toute sécurité. Des barrières doivent être placées à chaque extrémité afin de délimiter la « Rue aux enfants ». Des installations de jeux peuvent être disposées et des animations proposées. Organisée en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations ET enfants...), c'est l'occasion pour les jeunes de co-construire un projet, de s'approprier leur environnement et de redécouvrir leur ville !

Le droit à la ville, le droit de jouer

La priorité donnée à la circulation motorisée a exclu l'enfant de la rue. Pourtant, pratiquer la ville « librement » comme marcher, courir, jouer est un droit essentiel au développement de l'enfant, à son apprentissage de l'autonomie et à la construction de son identité. L'article 31 de la Convention internationale des Droits de l'enfant signée à New York par l'ONU en 1989 indique que « l'enfant a le droit aux loisirs, au jeu ». L'exclusion des enfants de l'espace public s'est renforcée depuis 30 ans à tel point qu'il est rare de voir aujourd'hui des enfants jouer ou même se déplacer seuls dans l'espace public des villes et des villages.

La rue aux enfants est aussi une rue pour tous !

Une « rue aux enfants » est aussi une « rue pour tous », elle appartient également à ses habitants. Elle facilite la rencontre entre les différentes générations, insuffle de la convivialité et favorise le brassage des quartiers, des cultures, des savoirs. Changer de regard et voir la ville comme la voit les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite est aujourd'hui une nécessité pour changer la ville.

Les deux premiers appels à projets : un succès national

Les deux éditions précédentes, mises en place en novembre 2015 et novembre 2017, ont permis de recevoir sur 3 ans, 98 dossiers de candidature provenant de plus de trente départements. A la suite d'un processus de validation d'instances présidées par Thierry Paquot, 68 initiatives ont été réalisées de 2016 à 2019. Elles ont pu bénéficier d'un accompagnement et ont reçu un label. Vingt sept parmi elles, se situaient dans des sites politique de la ville.

Le troisième appel à projet : une édition nationale organisée dans certaines régions par des groupes d'appui

Le renouvellement de nombreuses initiatives de 2017 à 2019, les retours stimulants des porteurs de projets et des habitants, la dynamique des groupes d'appui mis en place dans plusieurs régions, ont conforté le collectif « Rues aux enfants, rues pour tous » sur la pertinence de la démarche engagée. Celle-ci va désormais être organisée par un groupe d'appui dans les régions Auvergne Rhône-Alpes, Hauts de France, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et sur Paris. Les autres régions seront suivies par le collectif national avec le soutien de porteurs de projets locaux en particulier s'il existe dans la région un groupe relais.

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement méthodologique par le niveau régional ou national pendant les différentes phases de la réalisation de leur rue aux enfants. Le projet sera valorisé et le porteur pourra participer aux actions du réseau régional ou national. Les collectifs d'habitants, les conseils de quartiers, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les ludothèques, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs...), etc., pourront déposer un projet du 20 novembre 2019 au 2 mars 2020.

La réalisation de ces projets aura lieu du 1^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2021.

Le dossier de candidature sera accessible le 20 novembre 2019

sur www.ruesauxenfants.com

Contact

Marianne Duffet / Vivacités – 01 46 70 95 78
Denis Moreau / Rue de l'avenir - 06 09 01 55 15
rueauxenfantsruepourtous@gmail.com

